

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre février, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 24 février 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Béatrice CARTAYRADE
Olivier PRAT
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Julien CHAMBON
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Mireille LEOTY ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée :

Sylvie FENIES

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Madame le Maire propose à l'Assemblée, après approbation du compte administratif, d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 836 597,14 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 5 720 214,00 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 883 616,86 €, l'excédent cumulé à la clôture étant de 1 781 677,14 €.

Considérant qu'en investissement, le déficit des restes à réaliser de 66 108,64 € (395 889,97 € en dépenses et 329 781,33 € en recettes) et l'excédent d'investissement de 1 148 891,38 € couvrent le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré avec cinq voix contre [Alain DELASSAT, André BROUSSE, (pouvoir de Mireille LEOTY), Gérard VIOLLE (pouvoir de Stéphanie SERIEIX)] et 21 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	21	0	5

AFFECTE comme suit au budget primitif 2023 le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de 1 781 677,14 € :

Fonctionnement-recette (résultat de fonctionnement reporté 002) : 1 281 677,14 €

Investissement-recette (excédents de fonctionnement capitalisés 1068) : 500 000,00 €

CHARGE Madame le Maire ainsi que le Receveur municipal de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 mars 2023

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
 Reçu en préfecture le 13/03/2023
 Publié le 14/03/2023
 ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303_10-DE